



Mairie

08000 WARCQ

03.24.56.01.62

warcq@orange.fr

www.warcq.fr

ARRÊTÉ N ° 102 - 2022

Autorisation d'occupation du domaine public 31 Promenade des Bertholet

Le Maire de WARCQ,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2212-1, L.2212-5, et L.2213-1 à L.2213-6 relatifs au pouvoir de Police, de la circulation et du stationnement de Madame le Maire,

Vu l'article R 225 du Code de la Route,

Vu la demande d'autorisation formulée en date du 25 juillet 2022 par Monsieur Olivier BARRE, domicilié au n° 31 Promenade des Bertholet à WARCQ, concernant le stationnement d'un camion-toupie sur le trottoir par devant sa propriété, en bordure de la Route Départementale n° 9, en vue de la livraison de béton,

ARRÊTE

Article 1 : Les restrictions de circulation et de stationnement, situées dans l'agglomération de la Commune de WARCQ, énoncées dans les articles ci-dessous, prendront effet :

Le mercredi 27 juillet 2022 de 8h00 à 17h00.

Article 2 : L'entreprise exécutant la livraison est autorisée à stationner son véhicule sur le trottoir, au droit du n° 31 Promenade des Bertholet. Aucun stockage ne sera toléré sur la chaussée. Si empiètement sur chaussée il y a au droit du n° 31, les places de stationnement situées en face, à cheval sur la chaussée, devront être libérées, de façon à laisser les véhicules circuler sur la deuxième voie de circulation.

Article 3 : Sur la section concernée par l'intervention, les piétons seront invités à emprunter le trottoir d'en face.

Article 4 : La signalisation et la matérialisation des périmètres de sécurité seront mises en place par l'entreprise effectuant la livraison.

Article 5 : Monsieur le Commissaire de Police, Monsieur l'agent de Police Municipale, et tout agent de la force publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.


Article 6 : Une copie du présent arrêté sera adressée à :

- *Monsieur le Directeur de la Sécurité Publique des Ardennes,*
- *Monsieur l'agent de Police Municipale,*
- *Monsieur le Président du Conseil Départemental.*

Fait en Mairie de WARCQ, le 25 juillet 2022.



P/Le Maire de WARCQ,
Le Maire adjoint,


Jean-François GOSSET.